

COMPTABILITE GENERALE

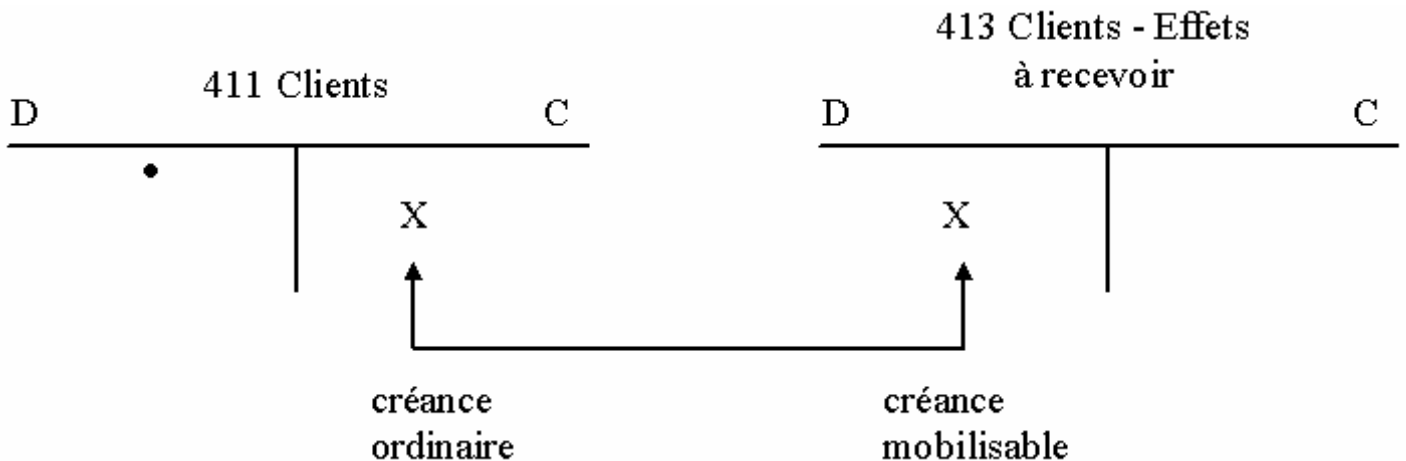
ETAPE 15 : LES EFFETS DE COMMERCEFACTURES D'AVOIR

1. LES EFFETS DE COMMERCE A RECEVOIR PAR LES FOURNISSEURS

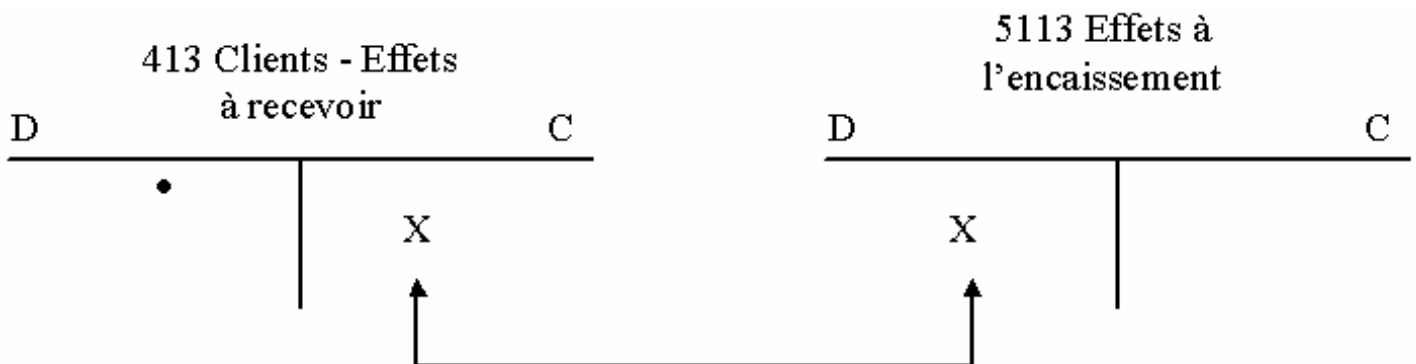
Règles comptables :

1. Lorsqu'un fournisseur accorde des **délais de règlement** à ses clients, il matérialise le crédit ainsi consenti par un **effet de commerce**. Pour le tireur ou le bénéficiaire, la lettre de change ou le billet à ordre sont des **effets à recevoir**.

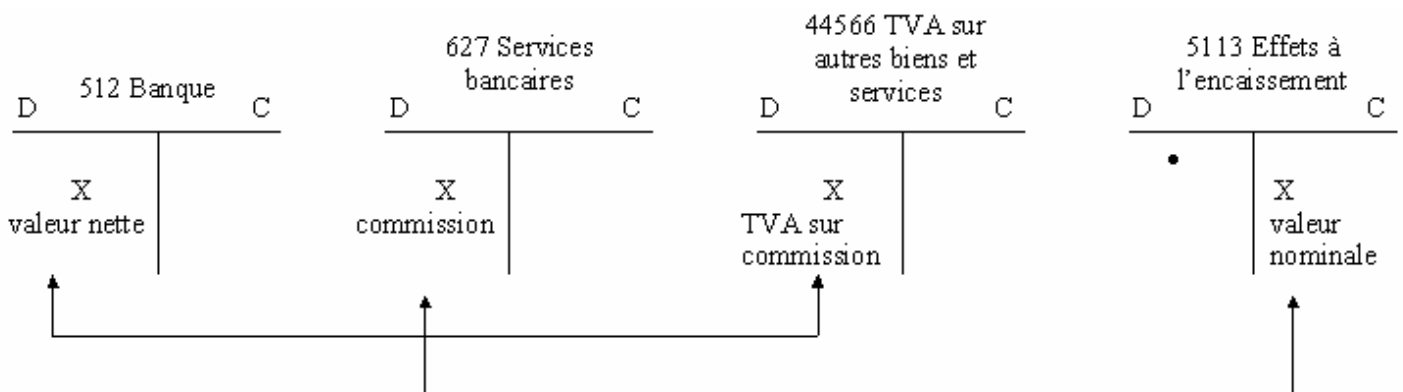
La création de l'effet de commerce n'éteint pas la **créance**, mais **change sa nature**. De créance ordinaire, elle devient **mobilisable**. Cette transformation se traduit dès l'entrée de l'effet en portefeuille.



2. Quelques jours avant l'échéance, le porteur endosse l'effet de commerce domicilié et le remet à sa banque, qui se charge de l'encaisser auprès de la banque du tiré. Durant cette période, l'effet n'est plus en portefeuille mais n'est pas encore encaissé. Cette situation est constatée par le compte **5113 Effets à l'encaissement**.



3. Après paiement de l'effet, le bénéficiaire reçoit de sa banque un avis de crédit. Cet avis l'informe de l'encaissement de l'effet, des montants retenus pour la commission d'encaissement, et pour la TVA sur commission. La différence constitue la valeur nette versée.

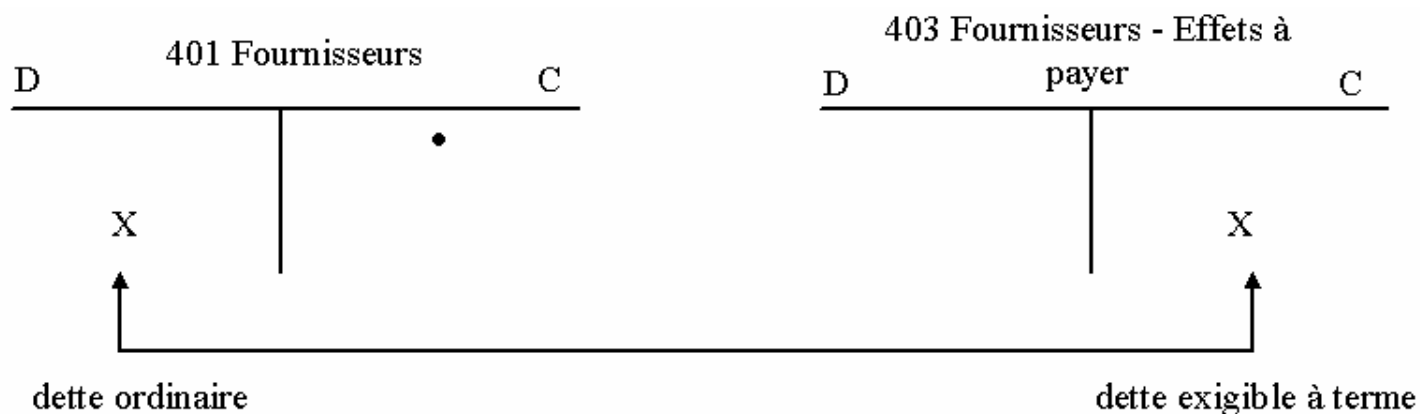


2. LES EFFETS A PAYER PAR LES CLIENTS

Règles comptables :

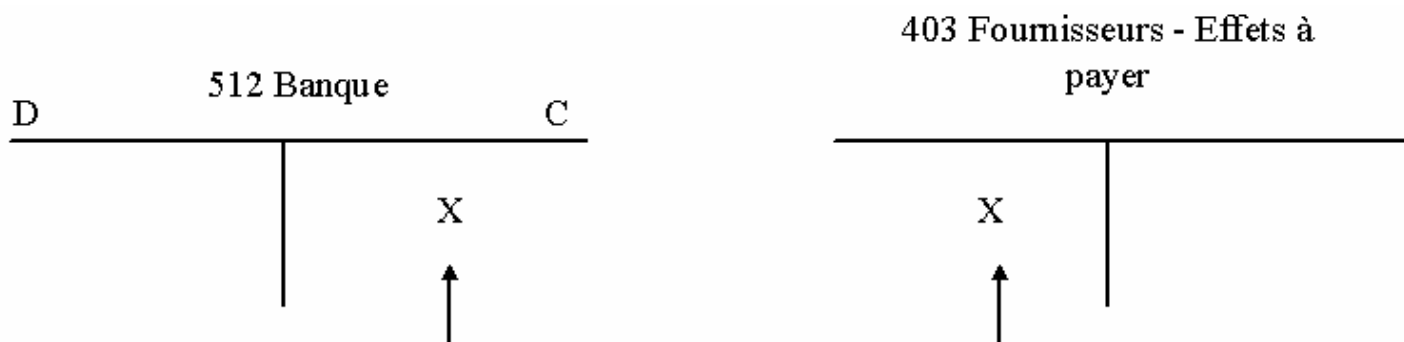
1. Pour le client, l'effet de commerce constitue un moyen de crédit, dont le paiement est fixé à une date déterminée par l'échéance. La lettre de change ou le billet à ordre sont pour le tiré des **effets à payer**. Leur création n'éteint pas la dette initiale, mais la transforme en **dette exigible à terme**.

Le compte **403 Fournisseur - Effets à payer** constate cette modification.



Le compte **405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer** est utilisé dans le cas où la dette initiale a pour origine l'acquisition d'une immobilisation.

2. A l'échéance, par l'intermédiaire de sa banque, le tiré paie l'effet de commerce. A réception de l'avis de débit, il enregistre le règlement et l'extinction de la dette. Il ne supporte aucun frais.



CAS 1

Le 10 septembre, les Ets VALDY adressent à la plomberie DUBREUIL la facture n° 1212 accompagnée d'une traite à 60 jours pour acceptation.

Le 12 septembre, la traite est retournée acceptée par la plomberie DUBREUIL.

Ets VALDY

17, rue du château
07200 AUBENAS

DOIT
Plomberie DUBREUIL
Route d'Alès
07140 LES VANS

RECUE LE :
10/09

FACTURE N° 1212
Aubenas, le 10/09/19.

DESIGNATION	QTE	P U	MONTANT
TUYAU CUIVRE 8/10	50	32,00	1 600,00
TUYAU CUIVRE 10/12	25	38,00	950,00
MONTANT HT			2 550,00
TVA 19,6 %			499,80
NET A PAYER			3 049,80
FIN DE MOIS			

ETS VALDY
17, RUE DU CHATEAU
07200 AUBENAS

Contre cette LETTRE de CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de : **LE DONS - LES VANS**

Montant LCR à payer à l'ordre de

AUBENAS

MONTANT POUR CONTRÔLE : **3 049,80**

DATE DE CREATION : **10/09/19**

ECHÉANCE : **10/11/19**

LE MONTE : **3 049,80**

3004 01853 00050 8721 32

PLUMBERIE DUBREUIL
Route d'Alès
07140 LES VANS

CREDIT AGRICOLE
07140 LES VANS

Accepté le 12 septembre Dubreuil

ACCEPTATION OU AVAL

Observez ces documents en vous situant chez les Ets VALDY.

ANALYSE

- Qui est le fournisseur ? **Ets VALDY**
- Qui est le client ? **Plomberie DUBREUIL**
- Quelle est la nature de la facture ? **Vente de matières premières (marchandises) ou produits finis**
- Quelle mention est notée sous le net à payer ? **Fin de mois**
- Que signifie-t-elle ? **Que le règlement peut s'effectuer en fin de mois**

- La traite est-elle acceptée par le client ? **Oui, en date du 12/09**
- Son acceptation modifie-t-elle la créance initiale ? **Oui**
- Précisez sa nouvelle nature ? **Le client reconnaît devoir cette somme au fournisseur**
- Qui est le bénéficiaire de l'effet de commerce ? **Le fournisseur**
- Qui doit payer l'effet de commerce ? **La Plomberie DUBREUIL**
- Précisez la nature de cet effet ? **C'est une traite (lettre de change)**
- Quelle est la date d'échéance ? **Le 10/11**

TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
10/09	1212	411	Vente – client DUBREUIL	3 049.80	
		707			2 550.00
		44571			499.80
12/09		413	Règlement par traite du client DUBREUIL	3 049.80	
		411			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

Quels comptes enregistrent :

- la modification de la créance initiale ? **Le compte 413 Clients – Effets à recevoir**
- l'acceptation de l'effet ? **Aucun compte – simple renvoi de la traite acceptée par le client au fournisseur.**

Codifiez l'enregistrement de la lettre de change dans le même bordereau de saisie des Ets VALDY.

Contrôlez que total débit = total crédit.

TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE CLIENT

Codifiez l'enregistrement de la facture dans le bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
10/09	1212	607	Achat au fournisseur VALDY	2 550.00	
		44566		499.80	
		401001			3 049.80
12/09		401001	Acceptation traite VALDY concernant la facture 1212	3 049.80	
		403			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

Quels comptes enregistrent :

- la modification de la dette initiale ? **403 Fournisseur, effets à payer**
- l'acceptation de l'effet ? **aucun**

Codifiez l'enregistrement de la lettre de change dans le même bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

Contrôlez que total débit = total crédit.

CAS 2

Le 2 novembre, les Ets VALDY remettent à leur banque, la Société Générale, l'effet pour encaissement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		remise	LCR. BOR	<input type="checkbox"/>	encaissement	<input checked="" type="checkbox"/>
SOCIÉTÉ ANONYME R.C.B. PARIS 855 123 322			LCC. BOC	<input type="checkbox"/>	escompte	<input type="checkbox"/>
nom de l'agence qui tient le compte		code guichet		* cocher la case concernée		
UK AUBENAS		103842				
date : 2 novembre		nom et adresse du déposant				
		ETS VALDY				
		17, rue du château				
		07200 AUBENAS				
libellé alphabétique (facultatif, à 21 caractères)						
tiré et lieu de paiement	échéance	montant	tiré et lieu de paiement	échéance	montant	
DUBREUIL LES VANS	10/11	3 049,80	report			
sous total à reporter						
numéro de compte à créditer		libellé numérique (facultatif)		montant total		
10101014183656171				3 049,80 €		
visa de la Société Générale :		date et signature du déposant :		Le décompte éventuel des agios et/ou des frais afférents à votre remise, vous sera adressé ultérieurement.		
		Valdy		546.536		

Observez ce bordereau de remise d'effets à l'encaissement en vous situant chez les Ets VALDY.

ANALYSE

Quel est le montant de l'effet remis à l'encaissement ? 3 049,80 €

L'effet est-il toujours en portefeuille ? Non, l'entreprise VALDY demande son encaissement à la banque auprès du client DUBREUIL

La somme a-t-elle été encaissée ? Non

TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie des Ets VALDY.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
02/11	RETR	5113	Remise à l'encaissement Traite sur DUBREUIL	3 049.80	
		413			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

CAS 3

Le 16 novembre, la Société Générale adresse aux Ets VALDY l'avis de crédit correspondant à l'encaissement de la traite.

SOCIETE GENERALE		ETS VALDY 17 RUE DU CHATEAU 07200 AUBENAS	
			AVIS DE CREDIT
OPERATION	DEBIT	CREDIT	LIBELLE
16/11/..		3 049,80	EFFET A L'ENCAISSEMENT ECH. 10/11/..
	15,60		FRAIS D'ENCAISSEMENT
	3,06		TVA/FRAIS D'ENCAISSEMENT
		3 031,14	TOTAL CREDIT

Observez cet avis de crédit en vous situant chez les Ets VALDY.

ANALYSE

- Quelle est la valeur nominale de l'effet ? **3 049,80 €**
- Quelle est la valeur portée en compte ? **3 031,14 €**
- A combien s'élève la différence ? **18,66 €**
- A quelles retenues correspond-elle ? **La commission HT+ TVA sur commission**

Le 14 novembre, le Crédit Agricole adresse à la plomberie DUBREUIL l'avis de crédit correspondant au paiement de la traite.

CREDIT AGRICOLE		PLOMBERIE DUBREUIL ROUTE D'ALES 07140 LES VANS	
			AVIS DE DEBIT
OPERATION	DEBIT	CREDIT	LIBELLE
14/11/..	3 049,80		PAIEMENT EFFET ECH. 10/11/..
	3 049,80		TOTAL DEBIT

Observez cet avis de débit en vous situant chez la plomberie DUBREUIL.

ANALYSE

- Quelle est la valeur nominale de l'effet ? **3 049,80 €**
- Quelle est le montant prélevé par la banque ? **3 049,80 €**

TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

Quels comptes enregistrent :

- le nominal de l'effet ? **5113 Effet à l'encaissement**
- les frais d'encaissement ? **627 Services bancaires**
- la TVA sur les frais d'encaissement ? **44566 Etat TVA déductible sur autres biens et services**
- la valeur en compte ? **512 Banque**

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie des Ets VALDY.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
16/11	AVCR	512	Avis d'encaissement traite DUBREUIL	3 031,14	
		627		15,60	
		44566		3,06	
		5113			3 049,80

TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE CLIENT

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
14/11	AVDB	403	Avis de débit – traite VALDY	3 049,80	
		512			3 049,80

Contrôlez que total débit = total crédit

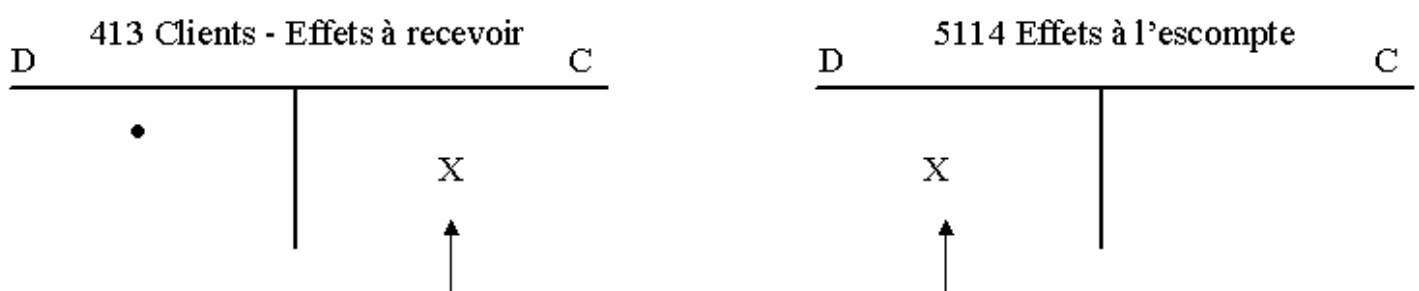
3. L'ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE

Règles comptables :

1. Si l'effet de commerce est un moyen de paiement à terme pour le client, il constitue pour le fournisseur la possibilité d'obtenir immédiatement de l'argent de sa banque en le **négociant avant l'échéance**. Cette négociation, appelée escompte, transfère la propriété de l'effet de commerce à la banque. En contrepartie, la banque verse les fonds et prélève une retenue appelée **agios**.

Lors de la remise à l'escompte, le porteur endosse l'effet de commerce à l'ordre de sa banque. Un certain temps s'écoule entre la sortie du portefeuille et le versement des fonds.

Cette situation est constatée par le compte **5114 Effets à l'escompte**.

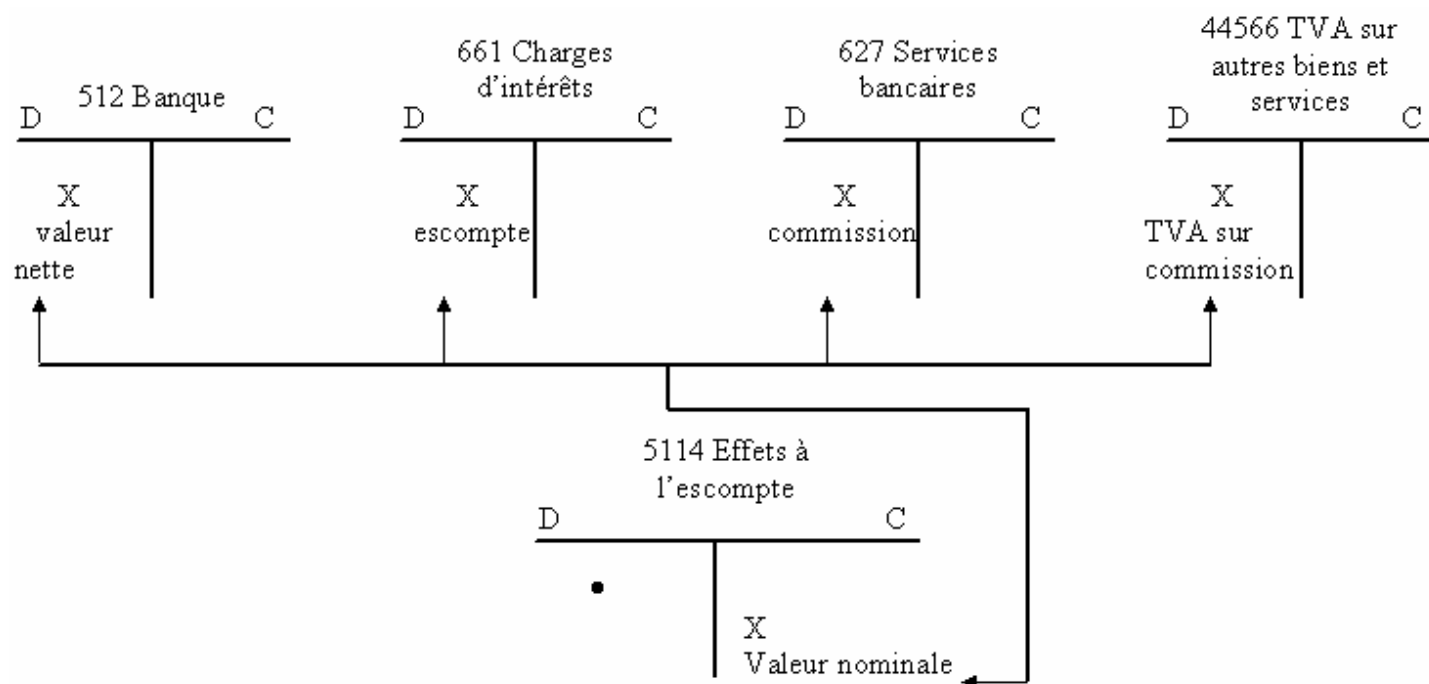


2. Un avis de crédit de la banque informe le bénéficiaire du versement des fonds. La différence entre la valeur nominale de l'effet et des agios constitue la valeur nette.

$$\text{VALEUR NETTE} = \text{VALEUR NOMINALE} - \text{AGIOS}$$

Les **agios** regroupent :

- **l'escompte** : intérêts des fonds versés par anticipation ;
- **une commission d'escompte** : rémunération du service rendu ;
- **la TVA** sur commission (au taux normal).



EXERCICE

La société LEGRAND vous communique les opérations qu'elle a réalisées au mois de septembre.

Travail à faire :

- Comptabilisez dans le journal de la société LEGRAND :
 - la création des effets de commerce,
 - remise à l'encaissement ou à l'escompte.
- Calculez le montant des agios des effets remis à l'escompte le 25/09.
- Comptabilisez les avis d'encaissement et d'escompte.
- Présentez le compte client effet à recevoir : (ancien solde : 10 770 €).
 - 02/09 Tiré sur Malhomme une traite de 6 000 € au 30 décembre.
 - 03/09 Tiré sur Pradalier une traite de 12 000 € au 28 février.
 - 04/09 Calsat a souscrit un billet à mon ordre de 1 720 € au 30 décembre.
 - 06/09 Remis à l'encaissement, au C.C.F., la traite de Taqui 520 €.
 - 07/09 Tiré sur Jeanjean un effet de 7 100 € au 30 septembre.

- 08/09 Remis à l'escompte, à la B.N.P., l'effet de Pradalier.
- Remis à l'encaissement, à la B.N.P., le billet à ordre de Marty 10 250 €
- 10/09 Reçu avis d'encaissement de l'effet sur Taqui comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €
- 15/09 Reçu d'escompte de l'effet Pradalier comportant le nominal, les intérêts 120 €, les frais d'escompte 60 € et la TVA sur frais à 19,6%.
- 20/09 Reçu l'avis d'encaissement de l'effet sur Marty comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €
- 25/09 Remis tous les effets à échéance au 30 septembre à l'encaissement.
- Remis tous les autres effets en portefeuille à l'escompte.
- 01/10 Reçu de la banque l'avis d'escompte comportant le nominal de chaque effet diminué des intérêts à 16 % l'an, des frais d'escompte à 60 € par effet et la TVA sur frais à 19,6 %.
- 02/10 Reçu l'avis d'encaissement de l'effet sur Jeanjean comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPTÉ	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
02/09	TRAI	413	Traite sur MALHOMME échéance 30/12	6 000.00	
		411			6 000.00
03/09		413	Traite sur PRADALIER échéance 28/02	12 000.00	
		411			12 000.00
04/09		413	BAO de CALSAT échéance 30/12	1 720.00	
		411			1 720.00
06/09		5113	Remise à l'encaissement traite sur TAQUI	520.00	
		413			520.00
07/09		413	Traite sur JEANJEAN échéance 30/09	7 100.00	
		411			7 100.00
08/09		5114	Remise à l'escompte traite sur PRADALIER	12 000.00	
		413			12 000.00
08/09		5113	Remise à l'encaissement BAO MARTY	10 250.00	
		413			10 250.00
10/09		512	Avis d'encaissement traite sur TAQUI	472.16	
		627		40.00	
		44566		7.84	
		5113			520.00
15/09		51	Avis d'escompte traite sur PRADALIER	11 808.24	
		661		120.00	
		627		60.00	
		44566		11.76	
		5114			12 000.00
20/09		512	Avis d'encaissement BAO MARTY	10 202.16	
		627		40.00	
		44566		7.84	
		5113			10 250.00
25/09		5113	Remise à l'encaissement Traite sur JEANJEAN	7 100.00	
		413			7 100.00
25/09		5114	Remise à l'escompte traite sur MALHOMME	6 000.00	
		413			6 000.00

25/09		5114	Remise à l'escompte BAO CALSAT	1 720.00	
		413			1 720.00
01/10		512	Avis d'escompte traite sur MALHOMME et BAO CALSAT	7 247.09	
		661		329.39	
		627		120.00	
		44566		23.52	
		5114			7 720.00
02/10		512	Avis d'encaissement traite sur JEANJEAN	7 052.16	
		627		40.00	
		44566		7.84	
		5113			7 100.00

413 Clients – Effets à recevoir

DEBIT		CREDIT	
SD	10 770.00	06/09	520.00
02/09	6 000.00	08/09	12 000.00
03/09	12 000.00	08/09	10 250.00
04/09	1 720.00	25/09	7 100.00
07/09	7 100.00	25/09	6 000.00
		25/09	1 720.00
Total	37 590.00		37 590.00

Calcul des agios de la remise à l'escompte du 25/09

Nombre de jours entre le 25/09 et le 30/12 : 5 (septembre) + 31 (octobre) + 30 (novembre) + 30 (décembre) = 96

Agios : $7720 * (96/360) * 16\% = 329.39$

TVA 19,6 % : $120 * 19.6\% = 23.52$

Frais d'escompte : $60 * 2 = 120.00$ Net : $7 720 - 329.39 - 120.00 - 23.52 = 7247.09$